

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s: Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, **Thomas WEIBEL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir: Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire: Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Rapport N° 32

PARTICIPATION A UN ATELIER DE CHANTIER D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE "JOB CHANTIERS"

Depuis 2019, la Ville de Clermont-Ferrand participe au chantier d'insertion intercommunal « job chantiers ». Ce chantier agit sur l'entretien alternatif des espaces naturels et urbains et propose une activité professionnelle et un accompagnement à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, en vue de leur insertion professionnelle. Les villes de Châteaugay, St Genès Champanelle, Aulnat et Orcines participent également à ce chantier.

Les deux premières années de collaboration se sont avérées très positives. Le chantier d'insertion s'est déployé sur les espaces extérieurs de crèches, maisons de quartier, locaux associatifs, et la qualité du travail et des relations professionnelles des intervenants a été soulignée par les occupants des établissements. Le nombre de jours de mise à disposition sera respecté d'ici la fin de l'année, le chantier étant déployé dans les cimetières et les écoles.

Le bilan intermédiaire d'activité joint en annexe permet d'apprécier le volet insertion de cette action.

La participation de la Ville de Clermont-Ferrand se monte pour 2021 à 25 630 € pour 46 jours de travail, et sur la mise à disposition de sites comme supports de l'activité du chantier d'insertion.

Considérant la satisfaction par rapport à la collaboration avec le chantier d'insertion « Job chantier », il est proposé de :

- valider la reconduction de la convention portant sur la participation de la ville au chantier d'insertion « Job chantiers »,
- attribuer à ce chantier une subvention de 25 630 €,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention afférente à ce chantier.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

2 3 DEC 2020

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,

La 3^{ème} Adjointe,

Marion CANALES





CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CHANTIER D'INSERTION

« Job'chantiers »

Ville de Clermont-Ferrand – année 2021

Cette convention est un engagement réciproque de la ville de Clermont-Ferrand et de l'association Job'chantiers au développement commun d'actions visant à favoriser la création de postes d'insertion par l'activité économique destinés aux personnes éloignées de l'emploi.

La présente convention est passée :

ENTRE:

LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, représentée par MONSIEUR OLIVIER BIANCHI, MAIRE, DUMENT HABILITE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DECEMBRE 2020

ET:

L'ASSOCIATION JOB'CHANTIERS, représentée par MONSIEUR PIERRE CAMMINADA, Directeur.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

CHAPITRE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les partenaires se fixent comme objectif principal de faciliter le retour à l'emploi de publics qui en sont éloignés par une mise en situation professionnelle associée à un accompagnement socioprofessionnel. Le but est d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ces salariés en vue de faciliter une insertion sociale et professionnelle durable.

Dans le cadre de cette convention, l'association Job'chantiers propose aux publics en insertion des activités liées à l'entretien des espaces verts (désherbage respectant les contraintes zéro phyto, tonte, taille, entretien de chemin ...), à la manutention ainsi qu'à l'entretien et au nettoyage de bâtiments. Ces activités sont systématiquement associées à un accompagnement socioprofessionnel.

Les chantiers d'insertion se situent dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.). Ils jouent un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles. Leur activité peut s'exercer dans l'ensemble des secteurs dès lors que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants.



Dans le cadre de cette convention, Job'chantiers prévoit que les salariés en insertion seront équipés :

- du matériel de sécurité adapté aux travaux à réaliser (selon les missions : chaussures de sécurité, masques, gants ...),
- du petit matériel nécessaire à la réalisation des missions de travail (binette, râteau ...),
- du matériel technique adapté aux travaux à réaliser (débroussailleuse, tondeuse, taille-haie).

Les coûts relatifs à du matériel plus important (désherbeur de chemin ...), à d'éventuelles matières premières à utiliser (peinture, ciment ...) ou à la valorisation des déchets (frais de déchetterie) ne sont pas compris dans cette convention.

Si ce type de matériel, de services ou de matières premières était nécessaire à la réalisation des missions confiées par la ville de Clermont-Ferrand, il ferait l'objet d'une mise à disposition ou d'une prise en charge financière par la ville de Clermont-Ferrand.

- Le siège social de Job'chantiers est situé 3 rue Félix Mézard, 63100 Clermont-Ferrand
- L'adresse physique du chantier d'insertion est située 12 rue de l'Espérance, 63100 Clermont-Ferrand. C'est à cette adresse :
 - que seront stockés les outils nécessaires à l'activité,
 - que les salariés en insertion se retrouveront avant le départ sur les sites de travail,
 - que les salariés se retrouveront pour les temps collectifs (déjeuners....)

CHAPITRE 2: DUREE ET NOMBRE DE JOURS D'INTERVENTION DE LA CONVENTION

Cette convention prévoit, pour l'année 2021, 46 journées d'intervention, pour une équipe de 4 à 8 salariés en insertion, équipés de l'ensemble du matériel technique spécifique. Sa mise en œuvre débutera à partir de la date de signature et se terminera le 31/12/2021.

Les salariés de Job'chantiers travaillent 6.5 heures par jour. Les heures de début et de fin des journées de travail seront finalisées conjointement avec les services techniques de la ville de Clermont-Ferrand.

Le suivi du nombre de journées d'intervention sera réalisé par Job'chantiers au moyen d'un tableau spécifique qui sera transmis à la ville de Clermont-Ferrand sur simple demande.

Les périodes d'intervention seront définies conjointement par la ville de Clermont-Ferrand et l'association Job'chantiers.

CHAPITRE 3: HORAIRES ET RYTHME

Les activités du chantier d'insertion sont réalisées du lundi au jeudi.









CHAPITRE 4: PAIEMENT DE LA STRUCTURE

La mise en œuvre de cette convention donnera lieu au paiement d'une subvention d'un montant de 25 630 euros net de taxe par la ville de Clermont-Ferrand.

Ce montant comprend:

- Le salaire, les « paniers », ainsi que les charges sociales et patronales des salariés ;
- La mise à disposition du matériel tel que défini au chapitre 1;
- Les frais de déplacement des salariés ;
- L'encadrement, l'accompagnement socio-professionnel et la formation des salariés.

CHAPITRE 5: SUIVI DES INTERVENTIONS ET DES HEURES REALISEES

Les partenaires se tiendront mutuellement informés des difficultés rencontrées lors des différentes interventions.

Antoine MARGUERIE est désigné comme référent encadrant de l'équipe des salariés en insertion. Il est joignable au 06 43 75 97 92 pour assurer le lien opérationnel avec la ville de Clermont-Ferrand.

CHAPITRE 6: RESILIATION

En cas de non-respect des dispositions de la présente par l'un des partenaires, l'une ou l'autre des parties pourra dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

CHAPITRE 7: OBJECTIFS D'INSERTION

La présente convention est conclue dans le cadre de la politique de partenariat que l'association Job'chantiers développe avec les communes de Clermont Auvergne Métropole.

L'association Job'chantiers s'engage à fournir annuellement à la ville de Clermont-Ferrand le bilan social de son activité.

Fait en double exemplaire, à Clermont-Ferrand, le

POUR LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND LE MAIRE.

POUR LE MAIRE LA 3EME ADJOINTE

MARION CANALES

POUR JOB'CHANTIERS
LE DIRECTEUR, PIERRE CAMMINADA













Bilan intermédiaire 2020 (au 31/10/2020) du partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et le chantier d'insertion Job' chantiers

Depuis 2019, la Mairie de Clermont-Ferrand contribue à la réalisation du projet social de **Job'chantiers** en confiant des supports de travail à ses salariés en situation d'insertion.

Le cœur du projet social de **Job' chantiers** est de favoriser l'emploi des personnes exclues du monde du travail et victimes de discriminations, notamment les résidents des quartiers prioritaires, tout en leur proposant un accompagnement socio-professionnel renforcé.

Volet activité avec la Ville de Clermont-Ferrand au 31/10/2020

- 28 jours d'intervention ont été réalisés au 31/10/2020 sur les 45,5 jours prévus dans la convention pour l'année 2020.
- 17,5 jours restent à réaliser. Ceux-ci sont planifiés avec les équipes techniques de la ville.





Volet insertion au 31/10/2020 du chantier d'insertion « Brigades métropolitaines »

22 salariés en insertion ont travaillé pour le chantier d'insertion « Brigades métropolitaines » au cours de l'année 2020 sur 2 activités :

- Espaces verts : 12 salariés
- Rénovation de petits patrimoines bâtis : 10 salariés

Seuls les 12 salariés « espaces verts » ont bénéficié des supports de travail proposés par la Ville de Clermont-Ferrand. Ces salariés sont entrés sur le chantier d'insertion entre le 25 février 2019 et le 22 juin 2020.







Situation financière des 12 salariés à leur entrée sur le chantier :

- 8 étaient bénéficiaires du RSA ou des ASS
- 1 était bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH)
- 2 étaient sans ressource
- 1 était bénéficiaire des ARE



Situation socio-professionnelle des 12 salariés en insertion à leur entrée sur le chantier



- 10 avaient un problème de mobilité professionnelle
- 10 n'avaient pas de projet professionnel défini
- 6 avaient des problèmes de logement
- 9 avaient des problèmes de droit ou de situation administrative (droit CAF ou CPAM, pertes de papier d'identité, situation judiciaire, pas de complémentaire santé ...)
- 7 avaient des problèmes d'addiction
- ${f 1}$ avait un niveau de français insuffisant pour travailler dans une entreprise « classique » dont ${f 1}$ était en situation d'illettrisme
- 12 avaient besoin d'aide dans leurs techniques de recherche d'emploi
- 3 avaient des problèmes de santé
- 3 avaient un projet de formation
- 5 avaient des problèmes de ressources

Les **12** salariés du chantier d'insertion ont tout d'abord bénéficié d'une rémunération (sur la base de 26 heures de travail par semaine et par salarié). Ils ont également bénéficié de près de 203 heures d'accompagnement individuel et près de 380 heures d'ateliers et de formations collectives.

Parmi les actions individuelles, nous pouvons citer : l'aide à la recherche de logement, la recherche de solutions pour des situations administratives compliquées, les prescriptions vers des partenaires spécialisés, l'aide à solutionner des problèmes de santé, l'aide à trouver une PMSMP...

Des actions collectives et individuelles (ateliers, formations..) sont réalisées, en cours ou à venir :

- Réalisées: cours de français, initiations informatiques, habilitations électriques, atelier collectif suivi d'un bilan de santé individuel avec le dispensaire Emile Roux
- En cours : 1 formation Permis C (Poids Lourds) + Fimo, 1 formation Titre Pro de Conducteur de transport en commun sur route et 2 Permis B
- A venir fin 2020 : formation espaces verts (taille de haies) et Sauveteur Secouriste du Travail

Les salariés du chantier bénéficient d'un agrément de Pôle Emploi pour une durée maximale de deux ans.

En raison de la crise sanitaire, seuls 2 salariés du chantier « Brigades métropolitaines – espaces verts » ont quitté Job'chantiers dans le courant de l'année 2020. Nous avons privilégié la continuité des parcours en insertion en cherchant à minimiser les sorties dans ce contexte de crise.

Parmi ces salariés :

- 1 a quitté le chantier en raison de problématiques de santé ;
- $oldsymbol{1}$ a quitté la région et a effectué quelques missions de travail suite à son déménagement.



La Ville de Clermont-Ferrand est un partenaire privilégié du chantier d'insertion.

Les autres partenaires du chantier d'insertion qui ont offert un support de travail aux salariés sont :

- Logidôme et l'Ophis 63
 - La commune de Saint-Genès-Champanelle
- La commune de Châteaugay
- La commune d'Orcines
- La commune d'Aulnat



